

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 à 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : ENCYCLIQUE. — GLANES DE LA SEMAINE. — L'ÉDUCATION. — CROISADE DES FRANCS-CATHOLIQUES, *Spes.* — CORRESPONDANCE. — GROUPES SCOLAIRES, *F. d'Ozon.* — ENQUÊTE DES 44, *Frank Yorrett.* — RÉPONSE A UN ANONYME, *Joseph Véry.* — CONTE DE FÉES, *Augustin Rémy.* — PRÉVOYANCE MUTUELLE, *Dasergues.* — CONCERTS-BELLECOUR, *Boen-Joë.* — TRIBUNE DU TRAVAIL. — VARIÉTÉS, *E. R.*

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRÂCE ET EN COMMUNION AVEC LE SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE

A nos vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques et évêques de tout le monde catholique, en grâce et en communion avec le Saint-Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique,

L'an dernier, comme vous le savez, Nous avons décrété par une lettre encyclique que dans toutes les parties du monde catholique la dévotion du Saint-Rosaire fût pratiquée pendant tout le mois d'octobre en l'honneur de la Mère de Dieu, afin d'obtenir à l'Église éprouvée les secours du ciel. En prenant cette décision, Nous avons suivi Notre propre jugement et l'exemple de Nos prédécesseurs qui avaient l'habitude, lorsque l'Église se trouvait dans des circonstances particulièrement difficiles, de se réfugier sous l'égide de la Vierge et d'implorer son aide par des prières ardentes.

Or, l'empressement unanime avec lequel les fidèles ont répondu partout à Notre appel a prouvé combien est grande la piété du peuple chrétien et combien est profonde sa confiance dans la protection céleste de la Vierge Marie. Cette manifestation magnifique de piété et de foi Nous a été, Nous le déclarons hautement, une grande consolation dans les calamités et les maux si grands qui pèsent sur Nous et Nous a encouragé à supporter des épreuves plus graves encore, si telle était la volonté de Dieu. Aussi longtemps, en effet, que l'esprit de prière sera répandu sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem, Nous conserverons la ferme confiance que Dieu se laissera fléchir enfin et que, ayant pitié du sort de son Église, il entendra les prières de ceux qui l'implorent pour elle qu'il a voulu lui-même constituer dispensatrice des grâces célestes.

C'est pourquoi, comme nous l'avons dit, les causes qui l'an dernier Nous ont déterminé à exciter la piété des fidèles subsistent encore, Nous avons cru, de Notre devoir, Vénérables Frères, d'exhorter, cette année aussi, le peuple chrétien, à persévérer dans la pratique de la dévotion du Rosaire de Marie et à mériter ainsi la protection efficace de la sublime Mère de Dieu. Les adversaires de la religion chrétienne faisant preuve d'une grande ténacité dans la poursuite de leurs projets, il faut que les défenseurs de l'Église montrent une fermeté non moins grande, se rappelant que le secours céleste et la grâce de Dieu sont souvent le fruit de notre persévérance.

A ce propos, Nous vous rappellerons l'exemple de Judith, figure de la sainte

Vierge, qui réprima l'impatience inconsidérée des Juifs, lorsqu'ils prétendaient fixer à Dieu, selon leur gré, le jour de la délivrance de leur pays opprimé. Il faut aussi considérer l'exemple des apôtres qui attendirent le don sublime du Saint-Esprit en persévérant unanimement dans la prière avec Marie, mère de Jésus.]

Aujourd'hui aussi, il s'agit en effet d'une chose difficile et de haute importance ; il s'agit d'humilier l'Antique ennemi du genre humain plein de ruse et arrivé à l'apogée de sa puissance : il s'agit de reconquérir la liberté de l'Église et de son Chef ; il s'agit de conserver et de maintenir intactes les institutions sur lesquelles reposent la sécurité et le salut de la société humaine. Il faut donc faire en sorte que dans ces temps si tristes pour l'Église la pieuse dévotion du saint Rosaire de Marie soit conservée avec soin, d'autant plus que ces prières étant composées de façon à rappeler dans leur ordre tous les mystères de notre salut sont très propres à nourrir l'esprit de piété.

Pour ce qui concerne l'Italie, il faut implorer pour elle par la récitation du Rosaire l'aide de la Vierge très puissante, maintenant surtout qu'une calamité inattendue nous a déjà atteints. La peste asiatique a, en effet, franchi par la volonté de Dieu les limites que la nature semblait lui avoir fixées et a envahi les ports du golfe du Lion et les contrées limitrophes de l'Italie. Il faut donc se réfugier vers Marie, vers celle que l'Église appelle avec raison salutaire, auxiliaire, libératrice, afin qu'elle daigne nous apporter le secours que nous aurons imploré par les prières qui lui sont les plus agréables et éloigner de nous le fléau impur.

C'est pourquoi, comme le mois d'octobre, dans lequel le monde catholique fête la solennité de la Vierge du Rosaire, s'approche Nous avons résolu de prescrire cette année tout ce que nous avons prescrit l'année dernière.

Nous décrétons donc et Nous ordonnons qu'à partir du premier jour du mois d'octobre jusqu'au second jour du mois de novembre suivant, dans toutes les paroisses et dans toutes les églises ou chapelles dédiées à la sainte Vierge ou même dans d'autres à choisir par les Ordinaires, on récite tous les jours au moins cinq dizaines du Rosaire, en y ajoutant les litanies Laurétanes. Si cet exercice pieux a lieu le matin, la messe doit être célébrée pendant les prières ; s'il a lieu dans l'après-midi, on exposera le Saint-Sacrement à l'adoration des fidèles et on donnera ensuite la bénédiction à ceux qui y assistent. Nous désirons aussi que les confréries du Saint-Rosaire fassent, partout où les lois les permettent, des processions solennelles à travers les villes afin de glorifier publiquement la religion.

Et afin que les célestes trésors de l'Église soient ouverts à la piété des fidèles, nous renouvelons toutes les indulgences que nous avons accordées l'an dernier. Donc à tous ceux qui dans l'intervalle du temps désigné auront assisté à la récitation publique du Rosaire et auront prié selon notre intention et à ceux encore qui, empêchés par une cause légitime, l'auront fait dans leur particulier. Nous concédons pour chaque fois, sept années et sept quarantaines d'indulgence. Nous accordons la pleine remise de leurs fautes à ceux qui dans le temps que nous venons d'indiquer auront pratiqué au moins dix fois ces pieux exercices, soit

publiquement dans les temples sacrés, soit dans leurs maisons, par suite d'excuses légitimes, et qui, après s'être confessés, se seront approchés de la sainte Table.

Nous accordons cette même indulgence plénière à tous ceux qui, soit dans le jour de la fête de la bienheureuse Vierge du Rosaire, soit dans les huit jours suivants, après avoir épuré leur âme et s'être approchés de la sainte Table auront prié, dans quelque temple, Dieu et la Sainte Vierge, selon notre intention.

Enfin, désirant avoir égard à ceux qui vivent à la campagne et qui sont occupés, pendant le mois d'octobre, par les travaux des champs, nous leur permettons d'ajourner soit au mois de novembre, soit au mois de décembre, selon le jugement de l'Ordinaire, les exercices prescrits plus haut avec les indulgences à gagner pendant le mois d'octobre.

Nous ne doutons pas Vénérables Frères, que des fruits abondants ne répondent à nos soins, surtout si à ce que nous semons et que votre sollicitude aura arrosé, Dieu accorde l'accroissement par la diffusion de ses grâces. Nous sommes convaincu que le peuple chrétien répondra à l'appel de notre autorité apostolique avec la même ardeur de piété et de foi dont il a donné l'année dernière un si magnifique exemple. Que la céleste patronne invoquée dans les prières du Rosaire nous soit propice et qu'elle fasse que les divisions cessent, que la religion chrétienne soit rétablie partout dans ses droits et que nous obtenions de Dieu pour l'Église la paix tant désirée.

Comme gage de ce bienfait nous vous donnons très affectueusement à vous, à votre clergé et aux peuples confiés à votre sollicitude, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 août 1884, la septième année de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

GLANES DE LA SEMAINE

Triduum. — Nous lisons dans le *Mandement* de S. Em. Mgr l'Archevêque de Lyon :

« Le Souverain Pontife vient de donner l'ordre à tous les évêques du monde catholique de faire célébrer cette année, par un *triduum* solennel, la fête de la Nativité de la Très sainte Vierge. Il a daigné accorder, pour chacun des jours de ce *triduum*, une indulgence de sept années et de sept quarantaines, et une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire, pour ceux qui assisteront à tous les exercices de ce *triduum*, et qui, durant ce temps, se seront confessés et auront communie.

« En conséquence, nous ordonnons qu'un salut solennel du Saint-Sacrement soit célébré dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, les 6, 7 et 8 du mois de septembre. Ce salut devra être précédé de la récitation publique du chapelet.

« Nous exhortons vivement les fidèles de notre diocèse à se rendre avec empressement à ces pieux exercices, auxquels ils sont conviés par le Saint Père lui-même, et à y prier la sainte Vierge pour tous les besoins de l'Église. »

La fête du 8 septembre. — 241^e anniversaire de la consécration de la ville de Lyon à la Sainte Vierge. — Lundi à la chapelle de Fourvière, messe solennelle à 8 heures, suivie de la consécration annuelle de la ville en présence des délégués des paroisses, représentants de nos anciens échevins.

A six heures du soir, bénédiction de la ville ; cette cérémonie sera annoncée par le son de la grosse cloche de Saint-Jean, à laquelle répondront les cloches de toutes les paroisses.

La défense faite à nos pèlerins de se rendre à Lourdes, nous oblige à nous grouper plus nombreux autour de la bannière de Marie, à lui témoigner notre amour, notre confiance et à lui demander de nous continuer sa puissante protection.

Nécrologie. — Mgr Allou, évêque de Meaux, doyen de l'épiscopat français, est mort samedi, dans sa 88^e année.

En 1822, Mgr Allou quittait la toge du magistrat pour entrer à Saint-Sulpice ; en 1852, supérieur du petit séminaire d'Avon, près Fontainebleau, il fut sacré évêque de Meaux en 1859.

Guerre avec la Chine. — Une dépêche de Hong-Kong confirme que le plus grand désordre règne à Pékin. Il y a eu des manifestations en faveur de la guerre contre la France. Il a fallu que les troupes protégassent les légations étrangères. On pense que la flotte française va immédiatement détruire les fortifications, au nord de Formose : il paraît que les Français ont des instructions portant de prendre possession de Shanghai, au cas où les chinois attaqueraient le Tonkin.

Les missionnaires en Chine. — Le cardinal Jacobini vient d'envoyer une note au cabinet français priant celui-ci de veiller à la sécurité des nombreuses missions catholiques en Chine. Il est probable que le Vatican adressera un appel analogue aux autres puissances, car on craint que les chinois ne se vengent de leurs défaites en massacrant les chrétiens.

Pourquoi s'étonner ! — Le 2 septembre, un service religieux était célébré en l'église paroissiale de Sédan, comme cela a lieu tous les ans, en mémoire des soldats français morts pour la patrie à la bataille de Sédan.

La foule avait envahi l'église Saint-Charles ; le corps des officiers des régiments en garnison à Sédan était venu, le général Delloye en tête, assister à la funèbre cérémonie.

De nombreuses troupes avaient été massées sur la place ; mais, contrairement à ce qui avait eu lieu jusqu'alors, pas un soldat n'est entré à l'église !

La population a été à la fois douloureusement surprise et justement indignée, et le *Courrier des Ardennes*, qui se fait l'interprète des sentiments des Sédanais, écrit à ce sujet avec toute raison :

« De par le gouvernement de la République, l'église, où se passe une cérémonie toute militaire, toute patriotique, où l'on prie pour nos frères qui sont morts pour la France, l'église est assimilée à un mauvais lieu où ne doivent pas pénétrer des soldats français. »

Accident de voyage. — Voici quelques détails sur l'accident arrivé au prince Joseph, à Aussée (Styrie). Le jeune prince est le fils aîné du prince Auguste de Saxe-Cobourg. Il faisait une excursion dans les montagnes, seul avec son cousin, le prince Henri, fils du duc de Chartres. Celui-ci suivait à quelques pas son cousin, lorsqu'il l'entendit pousser un cri terrible et le vit tomber à pic et en pirouettant sur lui-même d'une hauteur de quinze à vingt mètres. La chute a été affreuse. Le jeune prince est resté sans mouvement, sans connaissance. Le prince Henri, après avoir essayé inutilement de le ranimer et d'arrêter le sang qui coulait de trois blessures à la tête, dut, après l'avoir abrité comme il pouvait, l'abandonner pour aller chercher des secours, à une heure de distance. Le prince de Joinville et le duc de Chartres, avertis par un mot du prince Henri, ne sont arrivés qu'au bout de trois heures, avec les médecins.

Les dernières nouvelles, font espérer que le jeune prince Joseph de Cobourg pourra être sauvé. Le célèbre chirurgien Billroth, appelé

de Vienne, a reconnu qu'il n'y avait au cerveau qu'une fêlure et non une fracture, ce qui, chez les enfants surtout, est guérissable.

Væ victis. — M. le général de Manteuffel, gouverneur de l'Alsace-Lorraine, vient de publier un rescrit qu'on ne lira pas en France sans une douloureuse émotion. Au mépris de tout droit et de toute justice, au mépris de toutes les lois d'humanité que les peuples civilisés se font un devoir de respecter, le lieutenant de l'empereur Guillaume vient, d'un trait de plume, de condamner à l'exil les fils de nos malheureux compatriotes qui n'ont pas voulu se résigner à perdre la nationalité française. Ils ne pourront échapper à cette proscription qu'en se faisant naturaliser Allemands et en prenant du service dans les armées de l'empire. M. de Manteuffel a bien choisi son moment. Tandis qu'il traite avec cette froide cruauté les Français d'Alsace-Lorraine, M. de Bismarck est en coquetterie avec M. Jules Ferry et protège sa politique coloniale!

Nouveaux titres académiques. — Avant peu, vous le verrez, on ne pourra plus solliciter les suffrages de ses concitoyens, si l'on n'est au moins de la force des Paganini de l'injure et des virtuoses du gros mot.

On ne sera plus admis à occuper la moindre fonction administrative, si l'on n'a préalablement subi des épreuves orales et démontré, devant un public aussi compétent que peu choisi, une connaissance approfondie de l'argot parlementaire.

Les titres de bachelier ès lettres ou ès sciences ne seront plus exigés. Mais tout candidat à un emploi public devra avoir conquis, à la force de la glotte et du poignet, le grade autrement glorieux de licencié ès langues, qui primera même la qualité de docteur en droit.

Un peu de temps encore, et l'étude de la langue verte remplacera partout celle du français. Voilà ce dont on est en train de doter la France et ce qui lui permettra de se maintenir à la tête du monde civilisé.

A quel titre? — On peut admirer les nominations suivantes dans le *Bulletin administratif de l'instruction publique*, numéro du 12 janvier 1884 :

Officiers d'Académie : MM. Campenon (Jean-Baptiste-Marie-Édouard), ministre de la guerre ;

Mourian (Alfred), chef de cabinet du ministre de la guerre.

Officiers de l'instruction publique : MM. Picot, Mathis, Bayard, attachés au cabinet du ministre de la guerre.

Mœurs républicaines. — Nous trouvons dans le *Charivari* un fragment de compte rendu d'une séance du conseil général de Toulouse :

« M. G..., député et conseiller général (parlant avec animation à la personne du préfet). — L'état pathologique dans lequel vous êtes me dispense de discuter avec vous.

« Le préfet (retenant son bras déjà levé). — Vous avez oublié que derrière le fonctionnaire se trouve un homme qui se tient à quatre pour ne pas vous casser la figure. Vous êtes un misérable, vous êtes un polisson, vous êtes le dernier des drôles !... »

C'était à se croire encore au Congrès.

Socialisme prophylactique. — Le *Cri du Peuple* a trouvé le moyen, l'unique, le seul, d'arrêter le choléra aux portes de Paris. Le voici :

« Il existe dans Paris et hors de Paris quantité d'appartements sains, aérés, qui attendent inutilement des locataires. Ce sont ces appartements qu'il importe de saisir — et de peupler au plus tôt, en faisant évacuer dans les quarante-huit heures toutes les sentines cholériques qui constituent le Paris prolétarien.

« Si notre classe ouvrière était moins abêtie par le surtravail et par les turlutaines de la démocratie vulgaire, elle n'aurait même pas attendu qu'il plût à ses dirigeants de lui délivrer cette permission de démenagement et d'emménagement. Au premier bruit du fléau, rapporté du Tonkin par les pépitières de la Ferry, c'est par bandes qu'elle eût afflué de ses taudis vers les quartiers riches et vers les villas qui, sous les ombrages d'Asnières, de Ville-d'Avray, de Charleville, etc., renferment le secret de la santé privée et de la santé publique.

« Et cette révolution locative ne serait plus à faire ; elle serait faite depuis longtemps, sans qu'à l'Hôtel-de-Ville ou au Palais-Bourbon on ait d'autre peine que de répondre : Amen ! »

Qu'en pense M. Grévy ?

Exposition d'horticulture. — Les travaux d'installation de l'exposition qui se tiendra à Lyon sur le cours du Midi, du 11 au 15 septembre courant, avancent rapidement, et tout sera prêt le jour de l'ouverture.

Les demandes de prendre part à cette expo-

sition sont en grand nombre, quelques-unes très importantes, et tout porte à croire qu'elle sera très belle.

L'Association horticole lyonnaise, qui organise cette exposition, a appelé les horticulteurs de tous les pays à y prendre part. Que l'horticulture lyonnaise s'apprete donc à lutter et à lutter avantageusement.

Nominations dans le clergé. — Par décision de son Éminence le Cardinal-Archevêque :

M. Rivière, vicaire à Saint-Maurice-sur-Loire, est nommé vicaire au Perreon.

M. Badolle, du séminaire universitaire, est nommé vicaire à Saint-Maurice-sur-Loire.

L'Éducation

Il est un mot qui retentit bruyamment, depuis des années, dans la bouche sonore de la République, un mot qui rayonne en lettres d'or dans sa devise et sur son programme, pélemêle avec Liberté, Fraternité, Progrès, et autres vocables à sensation du dictionnaire à la mode : c'est le mot d'instruction.

Instruction gratuite ! Instruction obligatoire ! Manuels d'instruction ! Groupes scolaires ! Fêtes d'inauguration des écoles ! Discours sur la nécessité de l'instruction ! Crédits votés au profit de l'instruction !

C'est le Dieu du jour.

La République, cette bonne mère qui nous nourrit tous, comprenant que les hommes ne vivent pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de sa bouche, tient à honneur de nous inonder des flots de sa précieuse lumière, et de nous inoculer à tous la science par tous les pores.

Certes, voilà une noble ambition. Seulement, comme le singe de La Fontaine, la République oublie un point.

Instruire, rien de mieux : cultiver l'esprit, c'est doubler, c'est tripler, c'est centupler sa fécondité et sa puissance ; c'est ajouter à chaque petite intelligence individuelle les vastes intelligences de tous les ordres et de tous les siècles ; c'est mettre au service d'un homme la force intellectuelle du genre humain.

Mais voici ce qu'on oublie :

Il en est de l'instruction comme du feu, qui réchauffe ou qui incendie, comme de l'eau, qui féconde ou qui ravage, comme de toutes les forces de la terre, qui nous vivifient ou nous tuent, suivant les cas.

On demandait à Esope : Quelle est la meilleure chose de ce monde ? Il répondit : C'est la langue. — Et la pire ? — C'est la langue, répondit-il.

Ce qu'Esope disait de la langue, on peut le redire de l'instruction : — chose excellente ou pernicieuse, bienfait ou fléau, gloire ou ruine des individus et des sociétés.

Quelle est donc la puissance supérieure qui donne à l'instruction sa bonté, son utilité, sa valeur véritable, — qui l'empêche de nuire, et la fait concourir à la grandeur d'un homme et au relèvement d'un pays ?

Cette puissance, c'est celle de l'éducation.

L'éducation est à l'instruction ce qu'est le fondement à l'édifice, ce qu'est la digue au fleuve, le rail à la locomotive, le gouvernail au navire ou au ballon. Elle la gouverne, la dirige ; car elle forme le cœur, et le cœur est le maître de l'esprit.

L'éducation ! *educare* (*ducere ex*) prend un enfant au milieu de ses mauvais penchants, des révoltes et de l'ingrate bassesse de sa nature, et l'amène pas à pas, l'élever insensiblement, par la pente douce de l'habitude motivée du bien, jusqu'à la vertu, et, quand il le faudra, jusqu'à l'héroïsme : voilà l'éducation. C'est une *élévation*, suivant la belle étymologie du verbe français, l'élévation du cœur, qui doit précéder et soutenir les développements de l'intelligence.

L'instruction peut faire le bachelier, mais c'est l'éducation qui fait l'homme. Sans la première, on peut être un héros ; sans la seconde, on n'est qu'un savant coquin.

Or, nous le voyons tous, si l'instruction est un des dieux de notre République, l'éducation en revanche la préoccupe assez peu. Ce qui la préoccupe : c'est d'en saper l'unique fondement : la Religion.

Guerre à Dieu, et vive la science !

Aussi les beaux fruits qu'elle porte, cette science ! Comme la France se relève ! La belle génération qu'on nous fait ?

Le *Voltaire* lui-même ne peut retenir un cri :

« Le crime, dit ce journal, s'étend de plus en plus, comme une marée qui monte et dont souvent les flots sont rouges. En 1872, le nombre total des crimes et délits jugés en France s'élevait à 26 mille ; dix ans après, en 1882, il dépassait 81 mille.... Il faut enfin qu'on se défende ! »

Voilà le résultat de dix ans de République. Mais attendons un peu. Laissons les conséquences découler des prémisses, et l'arbre de la science du mal élaborer tous ses fruits. Dix ans encore, encore vingt ans ! La France alors gonflée d'instruction laïque, gratuite et obligatoire ; bourrée de physique et de chimie, de géométrie et d'histoire anticléricale, d'athéisme théorique et pratique ; fourmillant de docteurs, de vivisecteurs et de pétroleurs, offrira aux yeux (qui vivra verra) le spectacle, nouveau sous le soleil, d'un peuple desavants... anthropophages.

L'instruction obligatoire ! gémira-t-on alors ; c'est l'éducation qui aurait dû l'être. X.

Croisade des Francs-Catholiques

Il y a deux mois à peine quinze mille catholiques suivaient pieds nus, fronts découverts, une croix rapportée de Terre-Sainte et la plantaient sur les sommets de la montagne de Notre-Dame de la Salette. Un seul sentiment, l'amour de Jésus-Christ crucifié, inspirait à ces milliers de fidèles ce grand acte de foi et de protestation. Ils voulaient honorer, en ce jour du 6 juillet, le souvenir du précieux sang que Jésus avait répandu pour nous, et s'associer à la lutte entreprise par notre T. S. Père le Pape contre la franc-maçonnerie. Ils fondèrent donc la société des *Porte-Christ*. La T. S. Vierge de la Salette fut déclarée protectrice et patronne de la nouvelle association.

Chaque membre s'engageait à porter un crucifix, à se soumettre d'esprit et de cœur à l'autorité divine de l'Église et à l'enseignement infailible du Pontife Romain, à ne jamais faire partie d'une société secrète, à s'unir à ses frères les *Porte-Christ*, et à entrer dans la Croisade des Francs catholiques, avec l'approbation de son évêque.

Mais, pour répondre encore d'une façon plus intime à la pensée du Souverain Pontife, quelques hommes de cœur eurent l'idée de s'unir pour résister à l'action franc-maçonnique des *Commis-Voyageurs*. Et il s'est formé, sous le patronage de Mgr Fava, une association appelée à combattre efficacement pour l'Église et la patrie contre les francs-maçons. Nous empruntons à la *Semaine Religieuse de Grenoble*, les détails suivants sur son organisation.

« Un groupe de Négociants-Voyageurs, sous la présidence de Mgr l'Évêque de Grenoble, a osé commencer la formation de cette phalange. Ils ont dit : Nous voulons être chrétiens, enfants de l'Église, franchement, et bannière déployée. Il plaît à nos compagnons d'être francs-maçons ; il nous plaît à nous d'être catholiques. Nous verrons si, en France, la liberté est un vain mot qu'on écrit partout sur les murailles, ou si c'est une réalité.

« Ces braves d'ailleurs ont déjà combattu à travers la France et l'Europe, et au delà ; ils ont montré leurs blessures, raconté leurs luttes, énuméré leurs pertes ; toutefois il n'entendent pas reculer. Les soldats de Gédéon, disaient-ils, n'étaient que trois cents, et ils ont défait les Madianites : nous espérons être un jour trois cents aussi ; Dieu sera avec nous.

« Le Gédéon de cette petite cohorte est un ancien officier de cavalerie, M. le baron Paul Dallemagne, aussi dévoué à l'Église qu'à sa patrie, notre chère France. Il estime que guerroyer pour le Christ, à la voix de Léon XIII, dont il n'est pas inconnu, c'est chose éminemment digne des Nobles d'aujourd'hui, autant que des Croisés d'autrefois. D'ailleurs, il a, en M. le comte Albert de Mun, et en d'autres un admirable exemple.

« Cette phalange a donc placé son centre d'opérations à Grenoble. Elle se composera des Négociants-Voyageurs et des Voyageurs de commerce qui, des diverses parties de nos contrées, et d'ailleurs, voudront lui appartenir.

« Pour montrer l'opportunité de l'association dont nous parlons, il faudrait décrire ici la propagande anti-catholique et maçonnique des *Commis-Voyageurs*, dans les chemins de fer, les hôtels, les cafés, les réunions ; partout où ils vont, et où ne vont-ils pas ? Le monde entier est le théâtre de leur activité. Ils sont les apôtres de la secte sur terre, comme les capitaines au long cours, sur mer.

« Leur journal souvent rempli d'insanités contre la religion catholique, porte le nombre des *Commis-Voyageurs* en France, à environ soixante-dix mille : la plupart sont francs-maçons. D'ailleurs beaucoup de patrons, le sont aussi, et ils ne prennent à leur service que des maçons, ou des hommes qui promettent, ou bien sont forcés de le devenir. Vu ce nombre et l'ardeur de cette corporation, qui tient continuellement campagne, on peut juger des résultats de son action. Qui donc pourra nier l'opportunité et même la nécessité de l'œuvre des Négociants-Voyageurs ?

« Nul ne s'étonnera si nous osons la recommander aux personnes qui peuvent lui venir en

aide, à Grenoble, dans le diocèse, partout ailleurs. Il serait facile de savoir si un voyageur de commerce est *franc-catholique*, puisque portant sur soi sa carte d'admission pour se faire reconnaître de ses frères, il peut la montrer à tous, et il en est fier. Que de patrons, que de commis, que d'hommes n'auraient jamais apostasié, si l'intérêt ne les avait guidés ! Maintenant ces malheureux renégats hurlent avec les loups contre Dieu, son Christ, et le catholicisme, par entraînement. Le meilleur moyen de les faire réfléchir serait de ne plus leur donner sa pratique. Il y a longtemps que les francs-maçons disent aux voyageurs catholiques de passer leur chemin. Oui, favorisons le plus possible l'œuvre des Francs-Catholiques, en particulier, la section des Négociants-Voyageurs.

« Cette croisade est commencée, dans le diocèse de Grenoble ; son règlement y est adopté et appliqué par plusieurs associations qui peuvent le suivre sans rien changer ou presque rien à leurs propres statuts. C'est ainsi que les *Sociétés de secours mutuels*, qui existent déjà, n'ont qu'à le vouloir, pour jouir des avantages qu'il offre, aux Francs-Catholiques, soit hommes, soit femmes et enfants. Il est d'une facile pratique dans les patronages, les écoles, les collèges ; même dans les confréries on peut s'en servir. Les cercles catholiques d'ouvriers y trouveraient un moyen de persévérance et un lien facile pour leurs membres, quand ils voyagent.

« Ce serait le contre-pied de la maçonnerie universelle et du compagnonnage. Pourquoi les fils du Christ, auteur de la charité chrétienne, ne pourraient-ils pas former une association de cette nature, quand les fils de Socin en composent une à leur façon ? Unissons-nous donc et sachons travailler à restaurer toutes choses en Jésus-Christ : *Instaurare omnia in Christo*, pour Dieu, pour la patrie ! »

S.P.S.

CORRESPONDANCE

Nos lecteurs seront heureux de lire cette intéressante lettre sur Moscou. Aussi adressons-nous à notre vénéré ami leurs remerciements et les nôtres pour ces quelques lignes si finement écrites :

Moscou, 14 (26) août 1884.

CHER MONSIEUR,

Vous avez donc la bonté de me poursuivre, comme la grâce poursuit le pêcheur qui s'oublie. Merci de votre constance à m'inviter, et de votre clémence à me pardonner. Pourtant, croyez bien que mon silence ne vient pas de l'oubli, mais d'une cause bien plus excusable. Premièrement ma correspondance a été si laborieuse depuis que je suis en Russie que j'ai dû la restreindre aux amis dont je craignais les justes réprimandes. Et puis, quand je songeais à réparer mes retards envers vous, je reculai devant la pensée d'écrire une lettre qui ne répondrait point *par sa valeur* à ce que vous avez le droit d'attendre. — Enfin le numéro de votre journal que je reçois aujourd'hui, et qui me redit vos profonds et religieux regrets sur l'auguste mort de Frohsdorff, me met la plume à la main et fait jaillir de mon encrier la franche expression de mon *mea culpa* et de mon amende honorable.

Vous avez célébré le douloureux anniversaire, et nous, nous sommes à la veille de l'Assomption de la très sainte Vierge, fête patronale de la France. Oui, fête patronale de la France ! Ce n'est pas l'insertion du nom de Saint-Napoléon au martyrologe romain sous la rubrique du 15 Août qui a fait de ce jour une fête aimée des Français : Mais c'est la consécration deux fois et demie séculaire du royaume de France à la Reine du ciel ; c'est le vœu de Louis XIII, vœu d'un peuple s'exprimant par la bouche de son Roi ; c'est l'institution de cette procession solennelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, qui est si bien entrée dans les habitudes et les mœurs religieuses des Français. Proclamer fête nationale de la France l'anniversaire de la ridicule prise de la Bastille, c'est ignorer l'histoire de France, et blesser de gâté de cœur les vieux Français qui ne renient pas Louis XIII, Saint-Louis et Charlemagne.

La colonie française de Moscou n'a pas effacé ces souvenirs si patriotiques, si glorieux, si profondément encastrés dans l'histoire. Quand elle a créé à Moscou sa paroisse, la paroisse des Français ; quand elle s'est bâti une église, elle a voulu, dans le choix de son saint patron, personnifier son esprit national, et elle a placé saint Louis au trône d'honneur et de prééminence que l'Église érige au protecteur et au patron. C'est un des liens de l'attachement que je me sens pour cette belle paroisse, de la trouver sous le patronage d'un saint de France et d'un Roi de France. Ceux qui vivent loin de la patrie ont besoin de tromper cet éloignement en transportant dans leur lieu d'exil les souvenirs vivants de la patrie, et en les transformant en des institutions ou des monuments qui semblent rendre la patrie présente.

Nous sommes au 14 août, tandis que dans le reste du monde civilisé vous êtes au 26 ; et nous allons assister aux premières vêpres de la grande solennité de l'Assomption. Ce n'est pas seulement nous, catholiques, qui nous apprêtons à célébrer cette grande fête ; mais aussi les Russes de l'Église qui s'appelle orthodoxe. Leurs milliers de cloches, qui tintent sur tous les points de Moscou à la fois, remplissent et ébranlent l'air d'une grande et solennelle harmonie. Cinq cents Églises mettent leurs sonneries

en mouvements; et leurs sonneries se composent de groupes de cinq, dix, vingt et jusqu'à plus de quarante cloches. La tour centrale du Kremlin qui sert de beffroi aux trois cathédrales qu'elle domine de sa hauteur prodigieuse, a plus de quarante cloches, dont quelques-unes sont d'énormes bourdons. Dans toutes ces églises, depuis 4 heures de l'après-midi jusqu'à 9 heures, les chants liturgiques ne cessent pas, et c'est une jouissance d'entendre ces chants si religieux, si suaves, si riches et en même temps si simples. Le peuple, de toutes les conditions, remplit les enceintes sacrées, dans les attitudes les plus respectueuses et les plus pieuses. Il exprime par des saluts, des prosternations, des baisements des dalles, des signes de croix répétés cent et cent fois, tous les sentiments que rend le langage liturgique; c'est un mouvement de bras, de tête, de tout le corps qui ne se repose jamais dix secondes de suite. Cette liturgie si mouvementée semble faite pour un peuple enfant, qui, ne sachant pas méditer et se replier sur lui-même, a besoin de donner à ses sentiments un éveil incessant, par une gesticulation qui d'ailleurs est pleine d'expression et de dignité. Diverses Églises ont des cérémonies particulières auxquelles la foule accourt de préférence, comme chez les catholiques à certaines processions, certaines bénédictions, qui appartiennent plus spécialement à telle ou telle Église. Chez les orthodoxes (c'est le nom que se donnent les Russes) le culte de la sainte Vierge tient une place éminente: les Églises sont, non seulement ornées, mais presque encombrées des images de la sainte Vierge: et, comme le culte chez les Russes se produit toujours en démonstrations extérieures, toutes ces images sont comme assiégées par l'empressement des fidèles qui viennent y prodiguer leurs baisements, leur prosternations, leurs signes de croix. Il y a en particulier une image de la sainte Vierge qui est l'objet d'une vénération et d'une confiance hors ligne. On la porte solennellement dans les maisons qui veulent recevoir sa visite et sa bénédiction, elle a son riche carrosse traîné par quatre chevaux, ses prêtres chargés de l'accompagner; sur son passage le peuple s'agenouille, se signe, et se livre aux plus pieuses démonstrations de la joie. La chapelle qui est son siège ordinaire ne désemplit pas du matin jusqu'au soir. Je ne vous parle pas des grandes processions qui sont assez fréquentes, et qui parcourent la ville depuis le Kremlin, départ ordinaire de la procession, jusqu'aux extrémités de la ville; car les Russes ne sont pas encore convaincus, comme l'est l'administration en France, que les processions soient incompatibles avec les premières nécessités de la circulation publique. Mais ces processions Russes, où l'on voit figurer par centaines des bannières d'or et d'argent d'un poids énorme, portées par trois hommes qui succombent sous le faix, sont des exhibitions peu importantes, auxquelles manque le recueillement, et dont la prière est absente, tout s'y réduit à une laborieuse promenade d'images saintes.

Nous sommes à la veille de l'Assomption, et tout le monde s'enveloppe de manteaux, quelques-uns même paraissent avec leurs pelisses, il n'y a pas eu d'été cette année à Moscou. La pluie et la bise ont laissé à peine quelques journées aux rayons du soleil. On quitte les promenades et les champs pour aller se réchauffer au foyer de la maison. Certes si le choléra vient cette année dans le gouvernement de Moscou, ce sera signe qu'il n'a pas peur du froid. Mais, Dieu merci, on ne parle pas du choléra ici, et personne ne s'en préoccupe que pour plaindre les villes de Provence et pour leur envoyer fraternellement des secours. Moscou a recueilli plusieurs milliers de francs qui vont être expédiés aux comités de bienfaisance.

Voilà bien du papier de couvert, cher et honoré Monsieur; et je m'étonne d'avoir pu, à bâtons rompus, achever aujourd'hui cette lettre tant de fois interrompue par les travaux d'une veille de fête. Veuillez la recevoir telle qu'elle est, et n'y voir qu'un témoignage de ma sincère pénitence et de mon ardent désir d'obtenir votre pardon.

L. V.
Curé de Saint-Louis-des-Français, à Moscou.

Groupes Scolaires!

Il faut entendre avec quelle emphase les francs-maçons font résonner ces mots: *Groupes scolaires*; qui sont du vocabulaire des loges, comme l'idée qui s'y rattache est de la pure essence maçonnique.

Aux États-Unis d'Amérique, la secte eut jadis l'audace d'établir des écoles où les classes étaient mélangées de garçons et de filles. Le résultat fut bien tel qu'elle l'espérait: une magnifique floraison de corruption précoce. Mais dans ce pays où l'opinion publique a de l'énergie, elle s'éleva avec tant de force contre l'œuvre maçonnique, que la secte fut obligée de fermer ses écoles auxquelles on aurait pu donner un autre nom; les parents s'effrayèrent de voir leurs enfants flétris dans leur fleur, menacés de n'être au physique que des avortons, au moral que des crétiens.

Chez nous la secte n'ose pas encore grouper garçons et filles dans la même classe: elle se contente, pour le moment, de grouper les bâtiments qui les reçoivent, de rapprocher autant que possible les deux sexes en herbe avec le soin qu'on mettait autrefois à les éloigner. Plus tard on verra si on ne peut pas reprendre l'œuvre tentée en Amérique.

Ceci ne surprendra que ceux qui n'ont pas pénétré la nature intime de la franc-maçonnerie, sa raison d'être, son secret. Combattre les vices de la chair pour conserver la chair,

élever l'âme et l'esprit, c'est le christianisme. Favoriser les vices de la chair, dégrader et la chair et l'esprit c'est la franc-maçonnerie, son unique moyen de combattre la foi chrétienne. Elle sait trop que l'être corrompu ne saurait être religieux. Elle le sait depuis le F. Voltaire, le F. pornographe Diderot, avec tant d'autres qu'on pourrait citer, ouvriers néfastes du grand œuvre, peu mystérieux mais effroyablement destructeur.

Rites plagiaires, travaux philosophiques et humanitaires, bienfaisance prétendue, tout cela pure fantasmagorie, moyen de jeter de la poudre aux yeux pour aveugler non seulement les profanes, mais encore et surtout les initiés naïfs dont le plus grand nombre est loin de se douter que l'œuvre à laquelle ils prêtent leur concours et leur argent est une œuvre infâme.

F. D'OZON.

Enquête des 44

L'Éclair dans les Glanes de la semaine de son numéro du 5 juillet dernier, avait signalé les excitations malsaines que contenaient les questionnaires élaborés par nos fameux 44, en vue de continuer leur enquête en province; nous nous permettons de revenir aujourd'hui sur ce sujet, il est vraiment trop intéressant pour n'en pas parler de nouveau à nos lecteurs.

Tout d'abord ces questionnaires se composent de six cent quarante-neuf questions, (nous disons bien six cent quarante-neuf) sur l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Nous bornant à l'étude du chapitre Industrie, nous remarquons que les questions de cette partie s'adressent généralement à l'ouvrier; quelques-unes visent les rapports de l'ouvrier avec son patron, d'autres enfin traitent des diverses institutions fondées pour l'amélioration des ouvriers et pour lui assurer des secours en cas de maladie ou une retraite sur ses vieux jours.

L'ouvrier seul aura à répondre à la première de ces trois séries de questions. Or nous connaissons assez l'ouvrier pour pouvoir juger d'avance qu'il ne pourra pas le faire. Certains faits échappent même à l'appréciation du patron, le premier intéressé; comment veut-on que l'ouvrier qui n'a généralement aucune des connaissances nécessaires, souvent même que très peu d'instruction, puisse apporter des lumières à Messieurs de l'enquête?

Ces questions sont donc oiseuses et n'ayant pas de résultats pratiques elles ne peuvent que produire une agitation fâcheuse à tous égards. Si nous abordons la seconde série, celle des questions qui visent les rapports de l'ouvrier avec son patron, elle contient un certain nombre de demandes de nature à faire croire à celui-là qu'il se produit des faits tellement blâmables et odieux, que le pouvoir législatif s'en émeut et cherche à mettre un terme à ce que certains meneurs appellent l'exploitation éhontée du travailleur par celui qui l'emploie.

Voici quelques exemples:

- N° 57. On demande si des ouvriers ont été renvoyés peu avant le moment où ils auraient pu faire valoir leurs droits à la retraite.
- N° 58. Si l'ouvrier a des garanties contre les procédés indélicats ou malhonnêtes de son patron.
- N° 60. Si le patron se soumet aux jugements rendus par les prud'hommes et les exécute.
- N° 63. Si la liberté de conscience et l'indépendance de l'ouvrier sont communément respectées.
- N° 64. Si les patrons exercent une pression sur leurs ouvriers, pour une manifestation quelconque de leurs sentiments ou de leur opinion personnelle.

Véritablement, en lisant ceci, on est péniblement impressionné et l'on se demande si l'état moral de nos industriels justifie ces honteuses insinuations. Nous ne le croyons pas, et nous pouvons l'affirmer sans crainte d'être démentis. Qu'il y ait parmi eux quelques individualités peu scrupuleuses, cela est possible, il y en a dans toutes les catégories d'habitants, et chaque règle a ses exceptions. Mais, se servir de ces quelques exceptions pour accuser la généralité des industriels d'indélicatesse et d'agissements malhonnêtes, c'est là, nous ne craignons pas de le dire, un procédé inqualifiable, surtout de la part des représentants du gouvernement. C'est, de plus, une fausseté flagrante, puisque, dans le monde entier, c'est notre loyauté et notre honnêteté commerciales qui font notre force et nous laissent une suprématie indiscutable et indiscutée, malgré le rang que peut avoir perdu quelquefois notre commerce et notre industrie.

Nous ajouterons que, à part quelques centres industriels où se sont développées trop largement les doctrines socialistes, les rapports entre l'ouvrier et le patron sont en France aussi satisfaisants que possible.

La direction des usines et des ateliers est généralement paternelle, surtout dans certaines régions que nous pourrions citer. Caisses de retraites, de secours, services médicaux

gratuits, écoles gratuites pour les enfants, toutes ces institutions de bienfaisance fonctionnent, la plupart du temps entretenues par les chefs d'usines.

Nous ne comprenons donc pas le luxe de questions relatives à ces institutions, sur leur existence, le nombre de leurs adhérents, ce qu'elles possèdent, l'emploi qu'elles en font, etc., etc. Que ces Messieurs s'adressent aux ministères que cela concerne, et d'ailleurs les statistiques annuelles en rendent compte et répondent suffisamment à tous les desirs.

En résumé, cette enquête est profondément regrettable pour ne rien dire de plus, elle ne satisfera que l'ouvrier des grands centres industriels, et encore....

En tout cas, quel bien produira-t-elle, si elle en produit.

Nous craignons bien qu'elle ne sème du vent, alors... qu'on prenne garde à la tempête!

FRANCK YORRETT.

Réponse à un Anonyme

Notre lettre anonyme, Monsieur, se termine par ces mots: « J'ai commencé, agréez. » Eh bien! non, nous ne l'agréons pas. Et voici nos raisons:

Votre communication où abondent les épithètes flétrissantes: « article venimeux, méchant, injurieux », le tout à propos d'éloges décernés à Mgr. Dupanloup, Montalembert, Berryer, Cochin, le père Lacordaire, votre communication n'a pas la courtoisie due à des opinions loyales bien que différentes. M. Duchatel pense autrement que vous, soit, mais où trouver la prétention à vous mettre en colère. Moi-même, qui écris ces quelques lignes, j'ai sur ce point des opinions entièrement opposées à celles de notre collaborateur, et pourtant je ne puis m'associer, en aucune façon, à vos aigres récriminations. Plus haut que M. Veillot, Mgr. Dupanloup, leurs doctrines et leurs disciples, savez-vous ce qu'il y a? Il y a Dieu et la France. Eh bien! dans des rangs différents, mais sous un même drapeau, tous, pour la bonne cause, ont vaillamment combattu. — Ils se sont trompés, direz-vous; — qu'importe, puisqu'ils sont morts au champ d'honneur. Veillot est tombé après avoir lutté quarante ans contre tous, amis et ennemis, pour ce qu'il croyait être le droit. Nous saluons de bien grand cœur ce vaillant écrivain. Mais nous n'admirons pas moins Mgr. Dupanloup qui, prêtre, évêque, député, journaliste a toujours été sur la brèche, jusqu'au jour où Dieu lui a donné l'éternel repos.

Croyez-vous, Monsieur, qu'à cet instant suprême, où l'âme, portée sur les blanches ailes d'un ange, s'envole vers son créateur, croyez-vous qu'un même Dieu n'ait pas reçu également ses deux grands serviteurs?... Ah! c'est qu'au ciel on juge autrement que sur la terre. Ici bas, vous et moi, pauvres hommes à vue courte, nous pesons tout, idées et sentiments, au poids de nos intérêts plus que de notre raison. Et encore, que vaut notre raison! Bien souvent, avouez-le, nous pensons, affirmons, décidons d'après nos préjugés d'éducation, de famille, de caste, souvent même d'après nos préventions, augmentées de celles de nos amis et de nos amis. Peut-il en être autrement? Nous connaissons à peine l'histoire de notre siècle, grossièrement l'histoire de notre nation, tandis que, pour juger les hommes et les choses, il faudrait pouvoir embrasser, d'un vaste et profond regard, toutes les scènes de cet immense drame où se joue le sort de l'humanité... Un jour viendra et bientôt où, vous et moi, comme M. Louis Veillot et Mgr. Dupanloup, nous ne serons plus ni sur la terre ni dans la mémoire des hommes; que restera-t-il alors de cette discussion? rien. Non, je me trompe, il peut rester quelque chose et ce sera, Monsieur, de comprendre la nécessité d'être tous unis ici-bas dans la lutte entreprise, sous le drapeau de l'Église, pour notre Dieu et pour notre Patrie. Le drapeau est grand, la lutte est engagée sur une immense étendue de terrain, il y a place pour tous, venez lutter avec nous. Personne ne vous demandera le sacrifice de vos croyances, de vos admirations: nous les comprenons; mais souffrez, à votre tour, que nous aimions plus largement que vous, que nous aimions avec charité.

Et d'ailleurs n'est-ce pas notre droit et notre devoir, puisque nous sommes catholiques avant tout et par-dessus tout? n'avons-nous donc pas pour mission de redire tout haut et toujours, même au plus fort de la lutte, la parole de Saint-Jean: « Aimez-vous les uns les autres. » C'est cette parole que nous vous adressons du plus profond du cœur et nous osons croire, Monsieur, que vous saurez pleinement la comprendre.

JOSEPH VÉRY

Conte de Fées

Il était une fois une nombreuse famille de paysans naïfs qui possédait une vache magnifique et si bonne qu'elle servait presque à la nourrir tout entière.

Or, il y avait dans les environs de la ferme qu'habitait cette nombreuse famille, un rusé malin qui cherchait, par tous les moyens possibles, à profiter d'une aussi riche aubaine.

Comme il est de règle ici-bas que les honnêtes gens soient éternellement dupes des ambitieux, il arriva tout naturellement que notre malin personnage se vit, un beau matin, en possession de l'objet de ses plus ardents desirs,

à charge de nourrir la famille qui le lui confiait.

La vache s'appelait Budget et son nouveau propriétaire Tirard.

Cette bonne bête (la vache) ayant jusque-là donné du lait pour vingt, en donna très volontiers pour vingt et un. De telle sorte que tout alla pour le mieux dans le meilleur des mondes... au commencement.

Mais le lait ne se fait pas sans nourriture; or, comme Tirard ne savait pas ce qu'il fallait à sa bête, ou ne voulait pas le lui donner, ou bien encore n'en prenait pas la peine, il arriva que la pauvre bête (la vache) devint d'une maigreur effrayante et ne donna presque plus de lait.

Tirard, pour obvier à cette malencontreuse situation, mit d'abord de l'eau dans son lait, puis en vint promptement à mettre simplement du lait dans son eau, procédé qui ne plaisait guère aux braves paysans du village.

Néanmoins, comme ils étaient tout à fait de bonnes pâtes d'hommes, ils attendirent patiemment des temps meilleurs.

Mais les temps meilleurs ne vinrent pas. Au contraire, voilà qu'un beau matin ils reçurent de l'eau pure en guise de lait.

Peu satisfaits, comme de juste, ils allèrent trouver maître Tirard, lui-même en personne, qui, furieux de ne plus pouvoir avoir de lait de ce pauvre Budget, se préparait à tuer la malheureuse bête pour en tirer encore quelque chose.

De laquelle chose enfin choqués, les paysans reprirent leur bête et la ramenèrent au logis, où il advint que Budget retrouva son ampleur première et sa fécondité naturelle.

Quant au pauvre Tirard, il fut condamné à vivre de l'argent qu'il avait honnêtement gagné.

AUG. RÉMY.

Conférences Populaires

DONNÉES A MARSEILLE

- Le Socialisme et les Conférences populaires*, par M. MARBOT, vicaire général d'Aix.
- Le Socialisme et l'École Cabet*, par M. HORNOSTEL, avocat.
- Le Socialisme, ses illusions*, par M. de SÉRANON, avocat.
- Le Socialisme, ses formes diverses*, par M. de SÉRANON, avocat.
- Le Socialisme dans l'atelier*, par M. le chanoine BOURGES.
- Le Travail dans l'ordre chrétien, et le Socialisme*, par M. CHERRIER, chanoine d'Aix.
- L'Apostasie des peuples et le Socialisme, sa dernière conséquence*, par M. ROSTAN D'ANCEZUNE.
- Le Socialisme et l'Évangile*, par M. CHRISTIA.
- Le Socialisme Proudhon*, par M. MARBOT.
- Socialisme et Patriotisme*, par le R. P. MAS.

Toutes ces Conférences se trouvent dans nos Bureaux, au prix de 25 c. la brochure.

Les Annonces sont reçues exclusivement aux Bureaux du Journal.

LAINES
A tricoter & au crochet

Pouf œuvre de charité, le 1/2 kil.	4 f.
Gris mélangé	5 »
Mérinos et Saxe, écrus.	5 »
— toutes nuances.	6 »
Cachemire blanc et noir.	6 »
Anglais irrétrécissable, écrue.	6 »
— couleurs.	7 »
Persan blanc, noir, couleur.	5 »
Mohair — — — — —	7 »

Pêlerines et Fichus, Robes et Manteaux d'enfants

A. ROYANÉ, rue de la Préfecture, 1

La Grande Maison de Deuil
DU
Sablir

actuellement, rue de la République, 17, en face de la Banque de France, a reçu tous ses assortiments de printemps en Tissus légers, Costumes, Lingerie, Modes, Fantaisies, Confections, etc.

Guérison radicale des **HERNIES** hommes, femmes et enfants. — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON. — THERON et C^{ie}, 28, rue Confort, au 2^{me}.
Tous les jours de 1 h. à 4 h.
Une Dame est chargée d'appliquer pour Dames.

La Prévoyance Mutuelle

Nous avons, par l'intermédiaire gracieux d'un de nos amis et collaborateurs, reçu communication d'un nouveau journal : *La Prévoyance mutuelle*, ce nous est un plaisir et un devoir de lui souhaiter la bienvenue. Ce journal est bi-mensuel et paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois. Son rôle est de s'occuper de tous les intérêts économiques des sociétés de secours mutuels, des caisses de retraites, des associations de consommation, des combinaisons coopératives des banques populaires et de toute espèce d'institution de prévoyance établie sous le double principe de l'association et de la mutualité. Nous y trouvons l'article suivant que nous reproduisons avec le plus vif plaisir, car il intéresse également patrons et ouvriers :

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

RELATIVE

AUX SYNDICATS PROFESSIONNELS

Dans le numéro du 28 écoulé, le *Journal officiel* publie une lettre de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, relative à l'application de la loi sur les syndicats professionnels.

Ce document, commentant le texte de la loi, article par article, expose tout d'abord quels sont les effets de l'abrogation prononcée par l'art. 1^{er} :

1^o Le fait de se concerter, en vue de préparer une grève, n'est plus un délit ni pour les syndicats de patrons, d'ouvriers, d'entrepreneurs d'ouvrage ni pour les ouvriers, patrons, entrepreneurs d'ouvrage non syndiqués ;

2^o Cessent d'être considérées comme des atteintes au libre exercice de l'industrie et du travail, les amendes, poursuites, prescriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté.

A première vue, on peut s'inquiéter des applications parfois abusives que des esprits peu éclairés seraient tentés de faire des amendes, prescriptions, interdictions. Mais, en y réfléchissant, on comprend qu'il demeure toujours facultatif à un ouvrier ou employé de se retirer d'un syndicat, où il serait pris des mesures contraires à sa manière de voir ou d'agir.

Toutefois les associations syndicales recevant de la loi nouvelle la faculté de constituer des caisses de secours et de retraites, il pourrait se faire que l'adhérent au syndicat eût sa liberté enchaînée : en effet, se retirer du syndicat, ce serait perdre des droits éventuels aux allocations ou pensions.

La circulaire dit bien que : « Il résulte tant du texte de la loi (art. 5, § 4. art. 7, § 2) que des discussions, que les sociétés syndicales de secours mutuels doivent posséder une individualité propre et avoir une administration et une caisse particulière. Il en est de même des sociétés de retraites, qui peuvent bien se greffer sur les sociétés de secours mu-

tuels et faire caisse commune avec elles, mais dont le patrimoine ne doit pas se confondre avec celui des syndicats. D'ailleurs, une telle confusion serait fatale à la prospérité de ces œuvres et des syndicats eux-mêmes, et je ne doute pas que les intéressés ne sentent la nécessité de garantir, d'une manière complète à l'affectation exclusive de leurs ressources, l'objet particulier de leur établissement ».

Ces prescriptions et ces recommandations venues de haut lieu sont excellentes. Mais, à notre avis, la loi aurait dû stipuler formellement, sur ce point, et dire qu'en cas de création de fonds de prévoyance pour secours de maladie et pensions de retraite, la déchéance ne sera jamais prononcée contre le membre qui se retirerait d'un syndicat professionnel.

S'il devait en être autrement, la loi nouvelle pourrait devenir un terrible instrument d'oppression et c'en serait fait de la liberté individuelle du travailleur.

DAZERGES.

Concerts Bellecour

Malgré l'inclémence de la température, les Concerts-Bellecour sont toujours le rendez-vous des amateurs de bonne musique.

Les festivals continuent à amener une foule de dilettanti. Nous avons eu, mardi, le festival Donizetti, où nous avons applaudi M^{me} Cottet, dignement secondée par M. Beyle, dans le grand duo du 2^e acte de la *Favorite*. M. Cottet a fort bien dit l'andante et les récitatifs du 2^e acte de la *Favorite*.

Citons encore la jolie romance : *Il faut partir*, de la *Fille du Régiment*, détaillée avec beaucoup de goût par M^{lle} Blanche Sivori.

Terminons en donnant tous nos applaudissements aux vaillants instrumentistes qui, conduits par le maître Luigini, dont la réputation n'est plus à faire, nous ont fait entendre les plus belles pages de Donizetti. BEN-ZOÉ.

Tribune du Travail

PLACEMENTS GRATUITS

Bureau : rue Désirée, 6, au 2^e

Pour Hommes, de 11 heures à 1 heure.
Pour Femmes, de 2 h. à 4 h. jeudi excepté.

DEMANDE DE PLACES

Une demoiselle de 15 à 18 ans, pour apprendre le commerce dans maison de hautes nouveautés ; la durée de l'apprentissage sans rétribution ne sera que de six mois. (387)

Une apprentie couturière, rue Lanterne, 15, au deuxième.

Une apprentie ou perfectionnante pour modes, cours Morand, 44, au premier.

Un jeune homme, exempt du service militaire, ayant une belle plume et présentant bien. Références de premier ordre exigées. (297)

Des perfectionnantes et une bonne première ouvrière tailleur, rue Vieille-Monnaie, numéro 19.

Un ancien sergent instructeur connaissant la gymnastique, pour une institution de jeunes gens.

Un voyageur à la commission pour vitraux d'église. (288)

ON DEMANDE

Un jeune homme, 22 ans, actif et sérieux, références de premier ordre, étant resté 3 ans dans une maison de fabrique, ornements d'église, demande une place dans cette partie ou dans toute autre maison de commerce. (459)

Un ancien percepteur désire trouver un emploi de comptable, de caissier, ou pour faire la correspondance. Références de premier ordre. (542)

Un homme instruit, 40 ans, père de famille, bon comptable, demande une place de comptable dans maison ou sérieuse, ou emploi quelconque aux écritures. (444)

Plusieurs jeunes gens récemment libérés du service militaire, demandent des places dans maisons bourgeoises et dans le commerce.

VARIÉTÉS

(Voir les nos 252-253).

Ancienne Église paroissiale et Commanderie de Saint-Georges, à Lyon.

La confrérie de Saint-Claude ou de la Bonne Mort, érigée dans l'église de Saint-Georges, en faveur des agonisants et des âmes déçédées, est ancienne, ses exercices qui avaient cessé, sans qu'on puisse en désigner au juste l'époque (peut-être depuis l'occupation de notre ville par les protestants en 1562). Elle fut enfin rétabli par N. S. Père le Pape Clément XII, par une Bulle datée de Rome, le 4 avril 1735, par laquelle S. Sainteté accorde à perpétuité indulgence plénière et rémission de tous les péchés à tous les fidèles de l'un ou de l'autre sexe, le jour de leur entrée dans ladite confrérie et à ceux qui y sont déjà agrégés, à l'article de la mort, si véritablement contrits, pénitents et confessés, ils reçoivent la Sainte-Eucharistie. Cette confrérie fut érigée dans ladite église par Mgr Charles-François de Châteauneuf, de Rochebonne, archevêque de Lyon, le 7 mai 1735 sur la requête de

1 Pardon et indulgence à perpétuité, concédé à la dévotion de la confrérie de Saint-Claude, nouvellement rétablie dans l'église paroissiale, régulière et commanderie de Saint-Georges de Lyon, en l'année 1735, pp. 21 et 22.

M. Frère François-Théophile Desfrancois, prieur-curé de la paroisse de Saint-Georges et des confrères de Saint-Claude.

Autrefois la veille de la fête de Sainte-Eulalie, le clergé de la cathédrale se rendait chaque année processionnellement à Saint-Georges pour y dire les vêpres et y retourner le lendemain pour chanter la grand'messe. Cette procession se faisait il y a quelques années le dimanche avant Pâques, pour la Bénédiction des rameaux.

En 1580, la paroisse de Saint-Georges avait pour curé Messire Jacques Maistret, de l'ordre des Carmes, évêque de Damas, en 1574, suffragant de Lyon.

L'église de Saint-Georges était desservie par un prieur curé, prêtre conventuel de l'ordre de Malte, un vicaire et quatre prêtres chapelains.

En 1790, elle avait pour prieur curé, M. Benoit-Nizier Servier, docteur de l'Université de Valence, mort sous la hache révolutionnaire.

Cette paroisse avait autrefois dans son enceinte : près de la porte de Saint-Georges était l'hôpital de Saint-Jean, pour les pauvres passants ; la commanderie des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine, établie de 1246 à 1279 ou 1280 au port du Sablet ; la commanderie des chevaliers de Malte depuis 1345 ; l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes, pour les pestiférés depuis 1474 ; la chapelle de Saint-Roch depuis 1581 ; le prieuré des Bénédictines de Bliè de 1637 à 1639 et le monastère du Verbe Incarné, depuis 1627.

L'ancien cimetière de cette paroisse joignait l'église au nord jusqu'à la naissance du chœur et occupait la plus grande partie de la place de Saint-Georges, un mur l'entourait, de sorte qu'il ne restait qu'une ruelle qui longeait les maisons au nord de la place et aboutissait à la rivière. Vers 1750, le frère Vincent Pallordet, curé de Saint-Georges, fit disposer derrière le chœur de l'église un autre cimetière, et y fit placer ses armes et les initiales de son nom : F. V. P. Au fond de ce nouveau lieu de repos, et sur les bords de la Saône, se trouvait le jardin ou la plate-forme de la maison curiale, et celle-ci le joignait au nord, en prenant depuis la rue du Sablet et la ruelle qui conduisait à la rivière. On voyait dans le cimetière de la paroisse de Saint-Georges, un monument que la piété filiale des frères Coignet avait fait élever en 1772.

E. R.

(A suivre.)

- 1 Saint-Aubin, *Histoire de Lyon*, p. 275.
- 2 Cochar, *Guide du Voyageur à Lyon*, p. 139.
- 3 *Almanach de Lyon pour l'année 1755*, p. 32.
- 4 *Almanach de Lyon pour l'année 1777*, p. 33.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER.

LYON.—IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE
A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERJOT

Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises, Mylords.

Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.

LA MAISON DE FRANCE

Par Amédée de CÉZENA.

Prix. 30 centimes.

Etude composée en vue de réunir sous une forme brève et concise, les renseignements indispensables à quiconque veut être fixé sur la Maison de France, son origine, sa filiation et son rôle dans l'histoire de notre pays.

En vente dans nos bureaux au prix de 30 centimes l'exemplaire, et réduction de prix sur 10.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION

Par LOUIS D'ESTAMPES et CLAUDIO JANNET

Un beau volume de 500 pages précédé de l'Encyclique de S. S. au

Prix de 3 fr. 50.

On peut s'adresser dans nos bureaux pour avoir l'ouvrage.

On trouve dans nos Bureaux :

Les Chants Royalistes

La III^e série du RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les II^e et III^e séries, édition de luxe, à 1 fr. 40 c. l'exemplaire ; les I^{re} II^e et III^e séries, édition populaire, à 90 c. l'exemplaire.

DU SENTIMENT RELIGIEUX

DANS L'ÉDUCATION

Brochure in-12

Cet ouvrage qui se vend au profit des ÉCOLES CATHOLIQUES de notre ville, se trouve dans nos bureaux.

Prix : UN franc

CHAPELLERIE

Maison RIVIER Sœurs

80, rue Hôtel-de-Ville et rue Centrale, 43

Cette maison engage ses nombreux clients à visiter ses magasins. Ils seront surpris de voir une aussi grande Exposition de Chapeaux de Feutre et Paille couleurs assorties depuis 1 fr. 75 jusqu'au plus riche.

10,000 Chapeaux de toutes nuances et toutes formes, prix unique. 3,60

AUX MÉDAILLES

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76. — LYON

MAGASINS DE CHAUSSURES

Les plus vastes de France

Maison J.-C. SIMIAN

Assortiments immenses pour Hommes Dames et Enfants

Fermés Dimanches et Fêtes

PHILODERME INDIEN

Une lotion matin et soir guérit en un mois

FEUX DU VISAGE BOUTONS, ACNÉ

Lyon, MAZADE et DALOZ, et dans les principales pharmacies.

POUDRE MAZADE & DALOZ

14, RUE D'ALGÉRIE, LYON

La seule infallible pour détruire les

CAFARDS

S'emploie avec des poudres de terre cuites, du sucre et de l'eau.

Vente chez MM. les Pharm. Droguistes et Epiciers.

GRAINS DE BAREZIA

POUR DÉTRUIRE LES RATS

LYON, 14, rue d'Algérie

Vente : Pharm., Drog. et Epic.

Exiger un rat sur la boîte.

VIENT DE PARAÎTRE : Le Choléra en France

EN 1884

Remèdes préventifs naturels et surnaturels

PAR CH. DE BEAULIEU

Brochure in-18 raisin de 36 p., 25 cent.

LE CENT NET 20 FRANCS

Cette petite brochure contient toutes les prescriptions hygiéniques recommandées par les Sociétés médicales et une foule de recettes particulières que l'auteur a recueillies dans les livres de médecine et dans les journaux ou qui lui ont été directement communiqués par diverses personnes et des missionnaires. Voilà ce qu'il appelle les remèdes naturels. Tout le monde peut les employer soi-même.

Les remèdes surnaturels sont des prières spéciales et des invocations aux saints que Dieu a doués d'une vertu particulière contre les maladies épidémiques. On trouve dans ladite brochure ces prières et les noms de tous ces Saints et Saintes, avec les invocations que la piété et la foi doivent leur adresser.

Nous félicitons sincèrement l'auteur d'avoir fait ce petit écrit sous cette double pensée. Il s'est rappelé sans doute cette parole du célèbre médecin Ambroise Paré : « Je le sôignai, disoit-il d'un malade en son vieux langage, Dieu le guérit. » De fait, que sont les médecins et les médecines, si Dieu n'y met la main ?

LE MONITEUR DE LA MODE

peut être considéré comme le plus intéressant et le plus utile des journaux de modes. Il représente pour toute mère de famille une véritable économie.

Edition simple, un an 14 fr., six mois 7 fr. 50, trois mois 4 fr. édition 1^{re}, un an 26 fr., six mois 15 fr., trois mois 8 fr.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis, chez Ad. GOUBAUD et fils, éditeurs, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES

PUBLICATION BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

CONDITIONS D'ABONNEMENT

UN AN (à partir du 1^{er} janvier)

PARIS, 14 fr. ; DÉPARTEMENTS, 16 fr. ; UNION POSTALE, 18 fr.

MUSÉE DES FAMILLES ET MODES VRAIES RÉUNIES

PARIS, 20 fr. ; DÉPARTEMENTS, 22 fr. ; UNION POSTALE, 24 fr. 50 c.

PARIS, librairie DELAGRAVE, rue Soufflot, 15.